

**COVID-19****Comité
Technique
Ministériel**30 avril
2020

TESTS COVID-19:

A compter du 11 mai, si cas avéré ou suspecté, les collègues du service, tout l'entourage du policier, pourront être testés conformément aux annonces du premier ministre le 28 avril à l'assemblée nationale, cette règle étant commune à tous.

L'UNSA FASMI demande l'application immédiate de cette mesure.

L'UNSA FASMI au coeur de vos préoccupations!

**UNSA FASMI,
Autonome et indépendant**